

Contribution de l'Agence française du Programme européen Jeunesse en Action au Livre Vert de la Commission Européenne pour promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage

Depuis une vingtaine d'années, les instances européennes agissent pour l'adoption et la mise en application d'une réelle politique européenne en faveur de la jeunesse. Cette politique est dotée de fonds budgétaires significatifs et est mise en œuvre par les Etats membres selon des modalités et un calendrier qui permettent d'aboutir à des résultats concrets. La mobilité des jeunes Européens à des fins d'apprentissage est un des piliers de cette politique, et à ce titre, les programmes européens, véritables outils au service des objectifs stratégiques, proposent des actions, mesures et dispositifs favorisant concrètement la mobilité des jeunes. Adaptés, étendus, complétés par des mesures annexes, ces derniers ont fait la preuve de leur efficacité et surtout leur succès illustre les besoins auxquels ils répondent. De ce fait, il convient de donner plus d'ampleur à ces mesures pour qu'elles s'étendent à davantage de jeunes plutôt que de créer de nouveaux dispositifs. En effet, certains dispositifs (par exemple le SVE, mais aussi d'autres actions comme Echanges de jeunes avec les pays du voisinage de l'Union européenne...) sont actuellement arrivés à un niveau de saturation en termes de demandes de financement et cela aboutit à une situation où plusieurs centaines de jeunes candidats à la mobilité européenne se voient refusés à cause d'un manque de crédits.

Donner plus d'ampleur signifie donc, concrètement, augmenter les budgets européens et mobiliser d'autres acteurs (collectivités territoriales, entreprises...) pour qu'ils abondent financièrement les différents programmes. Cela sous entend également de faire en sorte d'éviter de disperser les ressources (financières, mais aussi en termes de personnel pour la gestion des programmes) mises à disposition sur d'autres dispositifs, certes pertinents, mais partiels ou limités à certains profils de jeunes ou à certaines zones géographiques.

La mobilisation de ces acteurs requiert un travail préalable de sensibilisation afin qu'ils adhèrent à ces programmes et à leurs objectifs. Cela nécessite aussi un investissement fort des différentes parties prenantes, notamment au niveau des Etats membres qui doivent agir comme de véritables relais de ces programmes européens. La dynamique récente amorcée en France par le Haut Commissaire à la Jeunesse dans le cadre d'un appel à projets intitulé « actions innovantes pour développer la mobilité internationale des jeunes en mission locale et en apprentissage » va dans ce sens puisqu'elle tend à soutenir des projets visant à mieux préparer la mobilité des jeunes, notamment dans le cadre des programmes communautaires.

A l'image de cet exemple récent de mise en synergie, les paragraphes suivants identifient et répertorient certaines actions entreprises afin de créer une approche globale et concertée entre les différents acteurs de la mobilité des jeunes.

1. Préparer une période de mobilité

1.1 Information et orientation

Comment améliorer la disponibilité d'informations et de conseils en matière de mobilité ?

Il existe déjà en Europe, et en tout cas en France, une multitude de dispositifs (réseaux de relais d'information, sites et portails Internet, associations, bureaux des relations internationales...) dont l'ambition est, entre autres, d'informer les jeunes sur les possibilités de mobilité. L'enjeu n'est donc pas, en France, de créer de nouvelles structures ou de nouveaux dispositifs, mais plutôt de rendre ces derniers plus visibles et plus accessibles.

En termes d'accessibilité, l'information et les conseils sur la mobilité doivent être donnés en priorité là où se trouvent les jeunes, c'est-à-dire dans les écoles, les universités, les centres de formation d'apprentis, les lieux de pratique culturelle ou sportive (associations sportives, écoles de musique...), voire certains commerces ou prestataires de service. Cela commence à se faire un peu, au cas par cas, mais pas de manière généralisée.

Il convient également de privilégier et de développer l'information « par les pairs », c'est-à-dire les jeunes ayant eux même bénéficié d'une mobilité, car ils se révèlent être les meilleurs vecteurs d'information. Aussi les associations d'anciens bénéficiaires de mobilité doivent être soutenues pour participer à l'information

en apportant leur témoignage, comme cela se fait dans le cadre du PEJA pour l'association des Anciens volontaires.

□ En termes de visibilité, il pourrait être souhaitable de veiller à créer davantage de synergies entre les différents dispositifs afin que l'information reçue par les jeunes ne soit pas « partielle ». Ceci passe par un rapprochement stratégique entre les différentes instances en charge des dispositifs de mobilité afin d'aboutir, dans l'idéal, à une communication globale sur la mobilité en Europe.

Exemples de bonnes pratiques

a- les associations d'anciens volontaires SVE sont reconnues comme des acteurs institutionnels à part entière du programme Jeunesse en Action. Elles sont soutenues par la Commission européenne y compris financièrement et peuvent ainsi participer à l'information des jeunes de manière efficace.

b- en France, le réseau information jeunesse joue un rôle important dans l'information des jeunes dans les domaines les plus variés : enseignement, formation, emploi, métiers, vie quotidienne, santé, loisirs, culture, sport, voyage. De nombreux partenaires de ce réseau sont également accrédités comme Relais Europe Direct. L'engagement des différentes entités de ce réseau dans le PEJA est assez important. Ils relaient ainsi l'information à de nombreux jeunes.

c- le site Internet les Euronauts, *la communauté des jeunes qui bougent en Europe* (<http://www.leseuronauts.eu/>) met à la disposition des jeunes des informations et conseils assez complets sur les questions de mobilité en Europe. Ainsi, il propose un contenu pédagogique sur l'Union Européenne et les politiques qui les concernent, beaucoup d'informations pratiques pour préparer une mobilité et répertorie un grand nombre de dispositifs ayant pour but de favoriser la mobilité des jeunes en Europe. Il permet aussi une mise en relation entre jeunes « Euronauts » et donc la création d'un réseau actif de jeunes Européens mobiles. Il s'agit d'une initiative conjointe du gouvernement français et de la Commission européenne en association avec le Parlement européen. C'est au Centre d'information sur l'Europe (CIE), dont le portail www.touteurope.fr est la référence sur les questions européennes en France, qu'a été confié le soin de mettre en place le site Les Euronauts.

1.2 Sensibilisation et motivation

Comment mieux sensibiliser les jeunes aux avantages de la mobilité et les inciter à en tirer parti ? Comment faut-il procéder pour garantir un effet maximal ? Veuillez fournir des exemples concrets de bonnes pratiques dans ce domaine.

□ Davantage mobiliser les jeunes ayant eux même bénéficié d'une mobilité éducative réussie (y compris en terme d'impact sur leur vie personnelle et sur leur insertion sociale et professionnelle) semble être une voie à exploiter à plus grande échelle. En effet, ces derniers sont les mieux à même d'apporter un témoignage vivant et parlant sur les impacts positifs de la mobilité et les mieux placés pour instaurer un dialogue informel mais convaincant car adapté au public avec les potentiels candidats à la mobilité. Une personne ayant également vécu la mobilité, à des fins d'apprentissage notamment, sera davantage en mesure de susciter l'envie et de donner des exemples concrets de mobilité réussie.

Ainsi, l'AFPEJA a de plus en plus recours dans ses sessions d'information ou à travers ses différents canaux de communication aux témoignages des jeunes bénéficiaires. L'Agence incite également les porteurs de projet à inclure le témoignage des jeunes ayant vécu une période de mobilité dans leur stratégie de valorisation.

□ La sensibilisation des jeunes passe également par la sensibilisation des interlocuteurs des jeunes. Et évidemment aussi de reconnaître pleinement les acquis de la mobilité au retour des jeunes. Cela nécessite le développement de lignes budgétaires spécifiques (ce qui est fait dans les programmes européens en direction des jeunes), et à ce titre, la réflexion en cours sur un nouveau projet pilote d'appel à propositions pour soutenir la mobilité et les échanges de travailleurs de jeunesse dans le cadre d'une sous-action 4.3 paraît très intéressante.

Mais la mobilité des interlocuteurs des jeunes ne se fera pas non plus sans un travail à long terme d'intégration de la mobilité comme un passage obligé dans la formation des encadrants (animateurs de jeunesse, enseignants, éducateurs...).

Certaines initiatives prometteuses ont été prises en ce sens, notamment en France dans certains Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) ou dans certaines formations à destination des animateurs de jeunesse, mais ces initiatives demeurent encore isolées.

Bonne pratique : le projet d'une association française, European Cartoon Animation, soutenu par le PEJA. Cette association intervient beaucoup en milieu scolaire pour sensibiliser les jeunes depuis leur plus jeune âge à l'Europe. Les animateurs sont tous jeunes, et pour leur grande majorité anciens bénéficiaires de mobilité à vocation éducative (une bonne partie d'entre eux sont même originaires de pays européens autres que la France). Ils ont créé des outils très didactiques et ludiques (dessins animés, jeux de plateau, quizz, spectacle vivant) afin de donner aux enfants le goût de l'Europe. Il est encore un peu tôt pour connaître les retombées de cette initiative sur les jeunes mais il est certain que ces interventions en milieu scolaire remportent l'adhésion des enseignants et des apprenants.

Quels sont, à votre sens, les principaux obstacles qui freinent la motivation des jeunes à séjourner à l'étranger ?

Les obstacles sont essentiellement d'ordre socio-psychologique (scepticisme envers l'utilité de la mobilité et de son impact, crainte de l'inconnu, peur de quitter son environnement social, doute quant à ses propres capacités linguistiques, sociales) et économique (idée que la mobilité coûte cher, sentiment que la mobilité va retarder l'entrée dans la vie active et donc les premiers revenus et le début de la carrière).

De nombreux animateurs témoignent aussi de la très grande difficulté de mobiliser les jeunes sur le long terme. Or, les démarches à réaliser avant la départ effectif (trouver un projet, faire une demande de subvention, attendre la réponse, ...) sont très longues et ont tendance à décourager les jeunes, et en particulier certaines catégories de jeunes ayant du mal à se projeter dans l'avenir.

Proposition : La possibilité de partir pour une mobilité de courte durée (aux modalités simplifiées) ou une mobilité collective pourrait peut être rassurer les jeunes confrontés à ce genre d'obstacle. Ces mobilités de courte durée et /ou collective produisent certes un impact plus faible sur les jeunes en termes d'acquisition de compétences mais sont tout de même à développer pour rendre la mobilité plus naturelle et moins anxiogène, et rassurer les jeunes sur leur aptitude à savoir se débrouiller dans un environnement autre. Au-delà des échanges de jeunes, il pourrait être envisageable de proposer aux jeunes des mobilités de courte durée ou de groupe à caractère professionnalisant. Ces mobilités de courte durée sont alors à replacer dans un parcours global du jeune, et être considérées comme un « tremplin » vers d'autres types de mobilité (individuelle, à long terme...).

1.3 Langues et culture

Quels sont les meilleurs moyens pour surmonter les obstacles linguistiques et culturels à la mobilité ?

□ En ce qui concerne les obstacles linguistiques, il est certain que les difficultés d'apprentissage des langues en France (et dans d'autres pays Européens) demeure un facteur négatif.

La formation des enseignants (et en particulier des enseignants en langue) laisse encore trop peu de place à la mobilité, et notamment parce qu'au cours de leurs deux années de formation en IUFM, les étudiants interviennent en stage dans les établissements scolaires. Il devient donc difficile de les dégager de leurs obligations.

□ Il serait donc souhaitable d'assouplir le cursus des futurs enseignants pour permettre à ceux qui le souhaitent de partir faire un stage à l'étranger. Cette possibilité pourrait être rendue obligatoire pour les futurs enseignants en langues. Une année de pratique à l'étranger paraît être un minimum afin d'acquérir un niveau de langue convenable.

De manière plus large, il faudrait que tous les prescripteurs de la mobilité (enseignants, formateurs, éducateurs, animateurs socio culturels) auprès des jeunes soient concernés par l'obligation de maîtriser au moins une langue étrangère. Cette maîtrise devrait faire partie de leur référentiel de compétences.

□ D'autre part, la pédagogie de l'apprentissage des langues en France ne semble pas être apte à donner aux jeunes Français l'envie d'apprendre les langues. L'apprentissage des langues demeure encore trop centré sur l'écrit, et non sur la pratique orale, et les méthodes pédagogiques utilisées, très formelles, sont généralement jugées peu motivantes pour les jeunes. La généralisation d'un apprentissage précoce (dès l'école primaire) et adapté des langues devrait également permettre d'améliorer le niveau des Français en langues.

Bonnes pratiques :

- a- Certaines agences du Programme Européen Jeunesse en Action organisent des stages européens de formation dits de « déblocage linguistique en anglais en situation de communication interculturelle » à destination des travailleurs de jeunesse investis dans le programme, afin d'améliorer leurs compétences linguistiques dans leur travail de partenariat, de mise en réseau, d'animation de séjours de jeunes

multiculturels, de tutorat de volontaires SVE... En France, cette initiative existe depuis trois ans sur un concept attrayant reposant sur quatre aspects ;

- le mixage des publics : Français et autres Européens
- une équipe d'encadrement composée d'un enseignant et d'un travailleur de jeunesse
- un contenu axé sur les problématiques de jeunesse
- une pédagogie très interactive et dynamique

b- Le Conseil Général du Calvados, très actif sur l'Europe et l'international, a développé un système d'intervention des étudiants en Erasmus sur les 47 collèges pour réaliser du soutien linguistique (anglais, allemand, italien) contre défraiements sur 7 heures par semaine.

1.4 Aspects juridiques

Quels sont les principaux obstacles juridiques à la mobilité que vous avez rencontrés ? Veuillez donner des exemples concrets.

Il semble que le système éducatif français ne soit pas conçu de manière à encourager les mobilités à visée éducative non liée à l'éducation formelle. Il est assez mal perçu, notamment pour intégrer certaines Grandes Ecoles qui imposent une entrée dans leur cursus immédiatement dès la fin des études secondaires, de partir une année à l'étranger après le bac et avant de se lancer dans un cycle d'études supérieures. Ceci est notamment le cas pour les Jeunes Volontaires Européens. La période de volontariat n'est en effet pas assez reconnue comme une expérience qualifiante et les jeunes volontaires de retour sont considérés comme ayant un niveau égal de qualification à ceux des nouveaux bacheliers.

La période de mobilité est de ce fait souvent repoussée entre l'obtention du diplôme et l'entrée dans la vie active, ce qui limite l'impact même de la mobilité en termes d'apprentissage, et décourage certains jeunes pressés d'obtenir une autonomie financière.

En outre, les jeunes en SVE ne peuvent en France voir reconnu le temps effectué au titre des durées comptant pour la retraite.

Proposition : Faciliter la mobilité transnationale des volontaires et encourager les jeunes Européens à être mobile dans un cadre d'éducation non formelle avec une meilleure reconnaissance et valorisation de ce parcours par l'Université et les employeurs.

1.5 Portabilité des aides et prêts

Quels types d'obstacles avez-vous rencontrés concernant la portabilité des aides et des prêts et l'accès aux prestations ? Veuillez des exemples concrets.

Pas de contribution.

1.6 La mobilité depuis et vers l'Union

Que reste-t-il à faire pour favoriser la mobilité vers et depuis l'Union ? Comment faut-il procéder ?

Le problème majeur rencontré réside dans l'octroi de visas pour toute participation à une action de mobilité. Nous constatons aujourd'hui, malgré les diverses directives et circulaires (Directive 2004/114/CE du Conseil du 13 décembre 2004, relative aux conditions d'admission des ressortissants de Pays Tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat, - la Circulaire ministérielle du 20 janvier 2004 (N° NOR/INT/D/04/00006/C) relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité (Ministère de l'Intérieur), - l'Instruction ministérielle de fin juillet 2001 relative à la délivrance de visas aux bénéficiaires du programme communautaire Jeunesse (Ministère des Affaires Etrangères), que l'obtention de visas s'inscrit souvent dans une procédure longue, contraignante et parfois aléatoire.

Proposition : afin que chacun puisse circuler plus librement et ainsi favoriser les actions de mobilité, il convient:

- D'informer régulièrement les services des visas des ambassades ou consulats des Etats membres de l'existence et des spécificités des programmes de mobilité autres que ceux concernant les étudiants et chercheurs
- De disposer dans les ministères des affaires étrangères et de l'intérieur des Etats membres de correspondants des agences gérant les programmes, susceptibles d'intervenir auprès des services de visa dans les ambassades et consulats.

Exemple de bonne pratique

Au Conseil de l'Europe à Strasbourg, une personne est détachée du Ministère français des affaires étrangères. Cette personne est susceptible d'intervenir / appuyer auprès des ambassades ou consulats de France pour l'obtention de visa pour les participants des formations organisées au centre européen de la jeunesse à Strasbourg.

1.7 Préparation de la période de mobilité et assurance de la qualité

Quelles mesures permettraient de garantir la qualité de la période de mobilité ?

La qualité d'une mobilité à des fins d'apprentissage provient a minima d'une préparation comprenant la fixation d'objectifs d'apprentissage et l'adhésion des jeunes concernés à ces objectifs, de l'adoption d'un programme ou d'un contenu adéquat, d'un suivi du participant par une personne de référence (tuteur, maître d'apprentissage, enseignant ...) et d'une évaluation en dialogue entre le participant et cette personne de référence.

Proposition : Les institutions européennes pourraient définir un cahier des charges définissant les conditions minimales à observer pour garantir la qualité de toute période de mobilité à des fins d'apprentissage.

Ce cahier des charges pourrait alors être adopté par les prescripteurs d'autres types de mobilité, a priori sans visée éducative. Par exemple, les comités de jumelage pourraient se reposer sur ce cahier des charges pour faire évoluer leurs mobilités de façon à garantir les objectifs en termes d'acquisition de compétences.

Bonne pratique concernant le SVE :

Afin d'améliorer la qualité des projets sont systématiquement proposées, dans le cadre de l'offre de formation de l'Agence (4.3 TCP) des formations :

- pour les structures d'envoi et d'accueil (SOHO)
- pour les tuteurs des structures d'accueil

Bonne pratique concernant les échanges de jeunes : Chaque année est organisé par l'Agence française un cycle de préparation et d'évaluation des échanges de jeunes, regroupant des participants français, belges et luxembourgeois. Chaque structure dont l'échange de jeunes est retenu est invitée à participer à une session de préparation puis à une session d'évaluation, afin de se former sur les thématiques qui participent à la qualité d'un échange de jeunes : la dimension interculturelle d'un échange de jeunes, le travail en équipe internationale, la dimension européenne, le partenariat local...Le regroupement de préparation permet aux participants d'échanger sur les expériences et les pratiques de chacun, de dresser un bilan mais surtout de faire émerger et de construire les perspectives suite à l'échange de jeunes. En outre a été édité un Guide pédagogique intitulé « Monter un échange de jeunes » et destiné aux futurs bénéficiaires et aux personnes qui les accompagnent.

Propositions :

- Développer systématiquement les formations à l'accompagnement, au premier entretien, au tutorat, à la gestion des risques et des crises.
- Favoriser la spécialisation des structures en fonction des publics, mieux définir le rôle et les responsabilités des structures d'envoi et en contrepartie valoriser leur travail.

1.8 Inclure les groupes défavorisés

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les groupes défavorisés en matière de mobilité à des fins d'apprentissage ?

Les deux principales difficultés des groupes défavorisés sont

- d'une part le manque d'accès à l'information (par la non fréquentation des lieux classiques où est fournie cette information, ou l'inadaptation de cette information aux différents groupes défavorisés)
- et d'autre part la faible sensibilisation à la mobilité éducative des différentes catégories de travailleurs sociaux qui jouent donc peu le rôle d'incitateurs/prescripteurs de cette mobilité.

Ce dernier point peut être illustré par l'expérience positive de certaines structures spécialisées dans l'envoi de jeunes défavorisés en volontariat européen. Sensibilisés et même spécifiquement formés à l'accompagnement de ce public cible, ils sont en mesure d'orienter, de préparer et de suivre les jeunes pendant et après le déroulement

du projet. Les différents retours montrent que c'est cet encadrement spécifique et individuel qui permet aux jeunes de réaliser la mobilité dans de bonnes conditions.

□ C'est pour cela que la formation des structures spécialisées sur ce public cible est fondamentale et que le développement d'un réseau européen avec échange permanent sur les outils utilisés entre partenaires est un élément clé.

Bonnes pratiques :

a- L'équipe de gestion du service volontaire européen a mis en place un pool de formateurs spécifique formés au public jeune ayant moins d'opportunité, mais également des formations spécifiques visant à résoudre des obstacles à la mobilité à des fins d'apprentissage. Chaque année sont organisés des regroupements des formateurs pour améliorer la qualité de leurs interventions. Afin de faciliter l'accès des jeunes ayant moins d'opportunités aux actions de mobilité et d'apprentissage, l'Agence s'appuie sur un réseau de structures spécialisées dans l'accompagnement de ce type de public. Il y a des nombreux porteurs de projet travaillant avec les JAMO qui utilisent les possibilités données par l'action 4.3 de constituer et d'approfondir leur réseau de partenaires européens.

La notion de réseau est primordiale entre partenaires œuvrant avec ce public, car la mobilité, quand elle est bien encadrée, est un formidable outil d'insertion

b- En France, l'INJEP, avec un financement sur la taxe de la formation professionnelle des « Missions locales pour l'emploi des jeunes », a organisé et financé, en 2006 et 2007, une série de formations à l'intention de plusieurs dizaines de conseillers de ces missions locales, pour les sensibiliser à l'intérêt de la mobilité éducative et les informer sur l'ensemble des programmes et dispositifs existants aux niveaux européens, multilatéraux ou bilatéraux. Cette formation complète a permis de convaincre les participants de l'intérêt d'une expérience de mobilité dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et de leur transmettre une expertise technique nécessaire à l'accompagnement des jeunes dans de véritables parcours au sein des programmes européens, qui ont un impact très fort sur ce public.

2 Pendant et après le séjour

2.1 Tutorat et intégration

Pouvez-vous fournir des exemples concrets de bonnes pratiques dans ce domaine ?

Pas de contribution mais voir ci-dessus.

2.2 Reconnaissance et validation

La validation et la reconnaissance des apprentissages formels et non formels restent-elles, selon votre expérience, des obstacles majeurs à la mobilité ?

Oui, de nombreux jeunes étudiants et voire même jeunes enseignants après une mobilité éducative, y compris dans des programmes comme Erasmus, ont du mal à se voir valider et reconnaître cette expérience. Le portfolio Europass et le certificat Youthpass, qui sont très récents, doivent être promus par les autorités nationales auprès de tous les acteurs de l'éducation mais aussi des acteurs institutionnels et économiques. Le certificat Youthpass, après son extension à toutes les activités du programme Jeunesse en action, devrait à terme (horizon du prochain programme concernant l'éducation non formelle, après 2013) être étendu à tout type de mobilité transnationale d'éducation non formelle répondant à quelques critères simples de qualité, à l'instar de l'Europass mobilité, après un agrément délivré par l'agence gérant le programme d'éducation non formelle.

Proposition : la reconnaissance des acquis de la mobilité internationale dans un cadre d'éducation non-formelle est quasi inexistante. Pourquoi ne pas envisager un système d'acquisition et de transferts de crédits, similaire à celui développé dans l'enseignement supérieur, aux activités d'éducation et de formation formelle ou non – formelle tout au long de la vie ? Ces crédits pourraient être valorisés lors de la reprise d'études, sur le modèle de la Validation des Acquis de l'Expérience.

3 Un nouveau partenariat pour la mobilité

3.1 Mobiliser les acteurs et les ressources

Quels sont les moyens de mieux mobiliser l'ensemble des acteurs et des ressources au niveau national, régional et local en faveur de la mobilité des jeunes ?

Sur les différents dispositifs permettant aux jeunes d'effectuer des périodes de mobilité, on constate que de nombreux acteurs (Union européenne, Etats membres, Collectivités territoriales, Fondations, Associations) et des ressources significatives sont déjà mobilisés. Cependant, il existe peu ou pas d'approche globale et concertée de tous ces acteurs, chacun souhaitant développer son propre programme, parfois sans tenir compte des initiatives existantes. Ce dispersément des acteurs et des ressources peut aussi s'expliquer par la transversalité du thème de la jeunesse. En effet, les questions liées à la jeunesse sont souvent traitées par des acteurs distincts et cloisonnés : différents ministères (l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la jeunesse, la santé, la famille...), différents niveaux de collectivités territoriales et même dans celles-ci différents services (jeunesse, Europe, éducation, international), d'où la difficulté de mettre en place de réelles synergies sur les différentes mesures s'adressant aux jeunes.

Propositions :

a- Ce morcellement des dispositifs et des acteurs ne permet pas de développer la mobilité des jeunes de manière optimale. Il serait donc souhaitable, pour davantage d'efficacité, que les différents acteurs se rapprochent et travaillent en synergie au sein de « Maisons de la mobilité » comportant différents niveaux (national et régional) et associant à la fois les financeurs, les gestionnaires des dispositifs et des représentants des opérateurs intervenant sur l'accompagnement et le portage de projets.

Cela permettrait de, peut être, réaliser des économies d'échelle dans le domaine de la communication mais surtout :

- de mieux communiquer, informer et accompagner
- de pleinement utiliser tous les crédits
- de favoriser des partenariats y compris dans les financements
- de donner plus de visibilité sur les possibilités offertes et sur l'intérêt de la mobilité dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

b- A titre d'illustration sur la recherche de synergie avec les collectivités territoriales, l'AFPEJA mène, depuis plusieurs années, des actions dans leur direction afin de favoriser leur plus grande implication dans le PEJA.

Cela se traduit par une stratégie développée sur 4 axes :

- une meilleure connaissance de leur implication (modalités et impact)
- un travail de sensibilisation (participation aux comités régionaux, organisation ou participation à des rencontres avec les collectivités territoriales)
- le développement d'une communication spécifique (dépliant, rubrique dans les publications de l'AFPEJA...)
- des actions de formation (séminaires spécifiques) et d'accompagnement

c- Autre piste intéressante pour renforcer les synergies entre partenaires : généraliser les projets basés sur des partenariats entre divers types d'acteurs, comme ceux concernés par l'action 4.6 du Programme Jeunesse en action, et en permettant des projets croisés entre les différents programmes, y compris ceux du Fonds social européen, d'Interreg, etc ...

Pouvez-vous fournir des exemples de partenariats territoriaux réussis ?

Dans le cadre de la coopération entre l'INJEP (AFPEJA), la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sport et le Conseil Régional d'Ile de France, une Convention a été signée entre ces trois partenaires en 2007 pour accroître la mobilité européenne des jeunes accompagnés par les missions locales de la région Ile de France. Cette convention fixe un engagement financier concret entrepris par le Conseil Régional sur la participation des jeunes provenant de la région dans des actions du PEJA (plus particulièrement sur l'Action 1.1 et l'Action 2). Cette convention s'inscrit dans la politique de développement du Conseil Régional et l'insertion sociale et économique des jeunes. Le Conseil Régional est exemplaire dans sa politique d'incitation des jeunes en formation professionnelle et sa démarche d'insertion économique à la mobilité internationale et travaille davantage avec des régions jumelées.

3.2 Un engagement plus actif du monde de l'entreprise

Comment inciter les entreprises à s'engager davantage dans la mobilité des jeunes ?

Ce sont principalement les fondations d'entreprise qui peuvent s'engager dans le cofinancement de programmes de mobilité.

Proposition :

Les entreprises, et en particulier les petites et moyennes, devraient être également encouragées fiscalement, par des exemptions ou réductions de charges, à envoyer à l'étranger leurs jeunes en formation en alternance et à accueillir des jeunes étrangers en formation, pour des stages.

Les expériences de mobilité éducative doivent être également davantage valorisées dans les procédures de recrutement.

Les entreprises devraient être incitées à privilégier dans les procédures de recrutement l'utilisation du portfolio Europass (CV, passeport des langues et Europass mobilité).

Bonne pratique

Le dispositif Eurodyssey entre un certain nombre de régions européennes permet à des jeunes professionnels, diplômés ou non, d'avoir une expérience de mobilité en milieu professionnel, par des stages de moyenne durée (en général 6 mois).

3.3 Réseaux et jumelages virtuels

Comment utiliser au mieux les TIC afin d'offrir des possibilités de mobilité virtuelle utiles pour enrichir la mobilité « physique » ?

Les TIC peuvent surtout être utilisés comme :

- moyen d'information ou de préparation des jeunes en amont d'une mobilité,
- moyen de suivi et de maintien de contact pendant la mobilité entre les jeunes participants et leurs organismes d'envoi ou d'accueil
- moyen privilégié de partenariat et de mise en réseau entre porteurs de projets (plates formes de communication)
- outils pédagogiques complémentaires aux mobilités physiques et sessions de formation présentielle (plates formes de e-learning)

Le principe du jumelage virtuel peut-il être utilisé dans d'autres domaines d'apprentissage comme le bénévolat ou la formation professionnelle?

Pas de contribution.

3.4 Accroître l'engagement des « multiplicateurs »

Y a-t-il lieu d'accorder davantage de soutien et de place aux possibilités de mobilité des « multiplicateurs » (enseignants, formateurs, travailleurs socio-éducatifs, etc.) dans le cadre des programmes européens ?

C'est une des « clés » du développement de la mobilité, tous ces acteurs doivent être autant « prescripteurs » que « multiplicateurs », et la meilleure façon d'être prescripteur est d'avoir soi-même vécu une mobilité éducative. Ce point est davantage développé dans le paragraphe 1.2 .

A rappeler que les programmes communautaires prévoient et développent ces possibilités : les enseignants, le personnel administratif, les animateurs et acteurs du domaine de la jeunesse font l'objet de lignes spécifiques. C'est maintenant aux destinataires eux-mêmes de saisir ces opportunités, mais aussi aux structures de permettre et d'encourager les mobilités car de nombreuses réticences demeurent.

Quels sont selon vous, les principaux obstacles à un engagement accru des enseignants et des formateurs en faveur de la mobilité? (page 19)

Le principal obstacle est l'absence de reconnaissance professionnelle de leurs propres mobilités soit dans leur période de formation, soit depuis le début de la carrière, voire même le fait qu'une mobilité internationale puisse être, dans certains pays, un frein à une bonne « carrière » professionnelle, par exemple pour des jeunes enseignants du supérieur.

Autres obstacles identifiés :

- manque de savoir-faire: comment gérer des projets européens ? Cela nécessite souvent un accompagnement, chronophage et pas forcément accessible.

- manque de temps : un engagement sur des projets européens se fait souvent sur le temps libre et le bénévolat ; le programme de travail et les objectifs sont souvent trop exigeants pour trouver encore le temps de faire une autre activité.
- manque de connaissance linguistique

Proposition :

Davantage de soutien aux multiplicateurs est nécessaire en termes de formation linguistique et de reconnaissance du travail fourni, d'une meilleure compréhension du rôle des multiplicateurs qui décident de s'investir dans ce champ. Il est même envisageable de proposer un vaste programme ambitieux de soutien, et pourquoi pas une reconnaissance ou valorisation particulière, financière ou non, pour un enseignant ou un formateur qui incite ses étudiants, élèves ou apprentis à une mobilité. Sur chacune des structures du champ jeunesse pourrait être identifiée une personne référente sur la mobilité des jeunes.

3.5 Objectifs en matière de mobilité

Les objectifs vous paraissent-ils constituer des outils utiles pour définir une stratégie en matière de mobilité et, si oui, à quel niveau doivent-ils être définis (européen, national, institutionnel, sectoriel, etc.) ?

- Les objectifs sont de bons moyens pour familiariser les acteurs institutionnels (et autres) à l'idée de développer et mettre concrètement en place des stratégies visant à promouvoir la mobilité des jeunes. Ceci contribuera à ce que la majorité puisse accepter ces expériences de mobilité comme de véritables expériences d'apprentissages. Les objectifs devraient être non seulement quantitatifs avec une plus grande probabilité d'accès pour une classe d'âge mais aussi qualitatifs (types de publics, domaines, démarche qualité...). S'agissant de mobilité impliquant une réciprocité, le niveau européen est le plus adéquat avec des volontés nationales permettant un investissement accru des Etats et sur le plan financier (possibilité d'abonder les crédits européens) et sur le plan organisationnel (cf Maison de la mobilité).